

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 20 septembre 2018  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 20 septembre 2018  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de Baie-D'Urfé, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Morris Vesely

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Sylvain Ouellet

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période du public close à 17 h 02.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

| <u>Question de</u>     | <u>À</u>         | <u>Objet</u>   |
|------------------------|------------------|--|
| M. Mitchell Brownstein | M. Benoit Dorais | Favorable au renouvellement de la réserve foncière à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish / En attente d'une convocation pour une rencontre à cet effet |

|                      |                    |   |
|----------------------|--------------------|---|
| M. Philippe Roy      | M. Benoit Dorais   | Assurance que la création d'un nouveau lien favorisera le transport actif et durable afin de désenclaver le secteur / Projet Cavendish / Cavendish  |
| M. William Steinberg | Mme Valérie Plante | Remercie Madame Plante pour son appui relativement à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal  |
| M. Robert Coutu      | Mme Valérie Plante | Déplore le manque de communication systématique aux villes liées concernées lors d'émanation de particules fines dans l'air   |
| M. Edgar Rouleau     | M. Benoit Dorais   | Aimerait savoir s'il existe des rapports faisant état de la présence de particules nocives dans l'air dans les différentes villes de l'agglomération de Montréal, plus particulièrement dans la Ville de Dorval |

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

---

#### **CG18 0476**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **CG18 0477**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2018**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 août 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 septembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018.
- 

#### CG18 0478

**Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1183430010

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

#### Par M. Benoit Dorais

- 05.01 Dépôt de la réponse écrite de M. Luc Ferrandez relative au questionnement de M. Robert Coutu concernant le Règlement modifiant le Règlement 72 – Parc-nature du Bois-d'Anjou .
-

## 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

### CG18 0479

**Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé: Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal**

M. Robert Coutu dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé: Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

### 07.01 - Dépôt du procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 09-023-9

Le porte-parole d'assemblée dépose le procès-verbal de correction en regard du règlement RCG 09-023-9.

---

### CG18 0480

**Dépôt du Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée dépose le document intitulé « Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.02 1182937001

---

### 07.03 - Dépôt de la résolution 18 0720 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 3 juillet 2018 relative à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose la résolution 18 0720 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 3 juillet 2018 relative à la chirurgie de l'implant cochléaire à Montréal.

---

**CG18 0481**

**Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017**

Le porte-parole d'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017, et le conseil en prend acte.

07.04 1182739002

---

**CG18 0482**

**Ajout - Dépôt du Rapport biannuel 2018 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport biannuel 2018 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0483**

**Accorder un contrat à Manutention Toromont pour la fourniture de huit voiturettes électriques à plate-forme, deux places, pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17097 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE14 1438;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Manutention Toromont, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit voiturettes électriques à plate-forme, deux places, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17097 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1188034005

---

**CG18 0484**

**Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17076 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17076 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1188034003

---

**CG18 0485**

**Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor (item 2), pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16875 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Fortier Auto (Montréal) ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 2, le contrat pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16875 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184922008

---

**CG18 0486**

**Conclure deux ententes-cadres avec Les compteurs Lecomte ltée et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Appel d'offres public 18-17019 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potable ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, aux prix de leur soumission, soit pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17019 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| <u>Firmes</u>                     | <u>Articles</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Les compteurs Lecomte ltée        | 1               | 834 327,59 \$                   |
| Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. | 2               | 825 764,25 \$                   |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1180184001

---

**CG18 0487**

**Autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, et pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour les années 2018, 2019 et 2020 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ en 2019 et de 81 604,36 \$ en 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année, pour les années 2018, 2019 et 2020, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355) pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ au net en 2019 et de 81 604,36 \$ au net en 2020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1182621001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG18 0488**

**Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets - Dépense totale de 2 549 225,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18056-172752-C (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 549 225,70 \$, taxes incluses, dont une somme de 332 507,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets;

- 2 - d'accorder un contrat à Clean Water Works inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 216 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18056-172752-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187526017

---

#### **CG18 0489**

**Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 637 939,43 \$, taxes incluses, dont une somme de 57 994,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. un contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 944,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18066-BF0000-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187526018

---

#### **CG18 0490**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16926 (3 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16926 ;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187438005

---

#### CG18 0491

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Englobe Corp. (483 563,29 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (523 164,99 \$, taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques, ainsi que de caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-16971 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1483;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre des projets d'aménagements de la Ville;
- 2 - d'accorder un contrat à cette fin aux deux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16971;

| Firme                       | Somme maximale | Contrat (Lot) |
|-----------------------------|----------------|---------------|
| Englobe Corp.               | 483 563,29 \$  | 1             |
| SNC Lavalin GEM Québec inc. | 523 164,99 \$  | 2             |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187936017

---

**CG18 0492**

**Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17071 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1185110001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0493**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente de gré à gré, conformément à la loi, avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187684004

---

#### **CG18 0494**

**Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187723005

---

#### **CG18 0495**

**Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187511003

---

**CG18 0496**

**Accorder un contrat de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.) pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération et pour l'hébergement des données, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.), fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour la mise à jour des licences et pour l'hébergement des données, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1182518003

---

**CG18 0497**

**Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, pour la fourniture de services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry - Dépense totale de 568 606,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offre public 18-16736 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 568 606,97 \$, contingences et taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 494 440,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16736;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1185892001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0498**

**Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$ ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$ / Autoriser la création d'une équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans / Autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2018 de 775 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$, ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$, provenant du Ministère de la sécurité publique, pour la réalisation du projet et la création de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans;
- 2 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent policier de 8 postes et la création de 2 postes permanents civils, soit une secrétaire d'unité administrative (791930) et 1 agent de bureau (792820), jusqu'au 31 mars 2021;
- 3 - d'approuver un projet d'entente entre le Ministre de la sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel, en provenance des dépenses contingentes, supérieur au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des enquêtes à affecter ce montant pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1182610001

---

**CG18 0499**

**Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1553;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement, pour une période de douze mois, soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, du contrat accordé à Distributions LG inc. (CG16 0536) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour une somme de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1184956001

---

**CG18 0500**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda Itée, pour fins de parc, un terrain vacant, constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, pour la somme de 14 141 925 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda Itée un terrain constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du boulevard Lakeview, dans la ville de Beaconsfield, pour la somme de 14 141 925 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser au domaine public le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal suite à la signature de l'acte;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1186037003

---

**CG18 0501**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder trois contrats à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour 3 lots - CVAC, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 - Dépense fixe totale de 4 908 108,13 \$, indexation et taxes incluses - Dépense totale maximale de 5 644 324,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16922 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots # 1 et # 2, et seul soumissionnaire pour le lot # 3, les contrats pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2023, pour la somme de 1 536 822, 21 \$, taxes incluses, pour le lot # 1, pour la somme de 1 314 977,72 \$, taxes incluses, pour le lot # 2 et pour la somme de 2 056 308,20 \$, taxes incluses, pour le lot # 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16922 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, représentant une somme de 736 216, 22 \$, taxes incluses, pour un montant total maximal de 5 644 324,35 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1186292002

---

**CG18 0502**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234) pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 11 351 481,75 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212003 ;
- 4 - d'autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187394010

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG18 0503**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Cima+ s.e.n.c. pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
- 3 - d'accorder à Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1185965003

---

#### **CG18 0504**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Onix Networking Canada inc. pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16146 (3 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Onix Networking Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de services professionnels, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16146 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187684005

---

#### **CG18 0505**

**Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec;

- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1182622001

---

#### **CG18 0506**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1186620008

---

#### **CG18 0507**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1182675001

---

#### **CG18 0508**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1180191007

---

**CG18 0509**

**Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional**

**Avis de motion de dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1186620009

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0510**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Vu le dépôt des projets de règlement intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0460;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> août 2018, par sa résolution CE18 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1187404001

*Règlement RCG 13-005-5  
Règlement RCG 13-004-3*

---

## **CG18 0511**

### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0461;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0461;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> août 2018, par sa résolution CE18 1262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1182748002

*Règlement RCG 18-030*

---

**CG18 0512**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0462;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0462;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187526015

*Règlement RCG 18-031*

---

**CG18 0513**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0463;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0463;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1180592005

*Règlement RCG 18-032*

---

**CG18 0514**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0464;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 août 2018 par sa résolution CG18 0464;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018, par sa résolution CE18 1421;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ », sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Adopté à l'unanimité.

42.05 1182837002

*Règlement RCG 15-002-2*

---

**CG18 0515**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)**

Vu l'avis de motion et la présentation donnés du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 par sa résolution CG18 0381;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 juin 2018 par sa résolution CG18 0381;

Attendu qu'une consultation sur le texte du règlement a été faite auprès des employés entre le 4 et 12 juillet 2018, conformément à la Loi sur l'éthique et le déontologie en matière municipale;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1183088001

*Règlement RCG 12-026-3*

---

**CG18 0516**

**Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021 et de la désigner présidente de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1185330003

---

À 17 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Manon Barbe  
Présidente d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse